

JUSTICE :

Avocats, défenseurs des autres... bourreaux de leurs employés !

P.5



COVID-19 :

Quelle stratégie de vaccination au Togo ?

P.3



INSALUBRITÉ GRANDISSANTE A AKODESSEWA- KPOTA :

Les autorités compétentes interpellées

P.2&7

FISCALITÉ

P.3

L'OTR réduit de 93 % la taxe professionnelle unique



NATION

P.4

TERRORISME ET
RELANCE POST-COVID :

Le Togo entre deux feux



Faure Gnassingbé s'adressant aux FAT

EMPLOI

P.2

SYPCAT :

Face aux patrons véreux, les employés des cabinets d'avocats créent leur syndicat



Photo de famille du nouveau bureau du SYPCAT.



SYPCAT :

Face aux patrons véreux, les employés des cabinets d'avocats créent leur syndicat

Lésés, vivant et exerçant leur métier dans de mauvaises conditions, les employés des cabinets d'avocats ont enfin décidé de se constituer en syndicat pour défendre leurs droits et intérêts. Il s'agit du Syndicat National du Personnel des Cabinets d'Avocats du Togo (SYPCAT) porté sur les fonts baptismaux le samedi 13 février dernier à l'issue de son congrès constitutif.

C'est autour du thème " Le SYPCAT, pour le respect des droits du personnel des cabinets d'avocats du Togo et pour la performance de ses patrons " que s'est tenu le congrès constitutif du Syndicat National du Personnel des Cabinets d'Avocats du Togo (SYPCAT), désormais décidé à bâtir les bases d'une meilleure collaboration entre les avocats et leurs employés. Un syndicat qui ambitionne à faire des employés de cabinets d'avocats du Togo des partenaires de travail pour un bien-être social et collectif

pour tous.

A l'issue de son congrès constitutif, un bureau exécutif de neuf membres a été élu pour un mandat de deux ans renouvelable avec à sa tête un secrétaire général, monsieur Dossou Sevi. Ce bureau exécutif est le porte-voix des membres du syndicat dans la recherche des voies et moyens pour œuvrer en faveur du bien-être socio-économique et professionnel de tous les employés des cabinets d'avocats du Togo.

De façon précise, il s'agira entre autres de défendre les intérêts moraux, matériels

et professionnels de ses membres, promouvoir leurs droits et devoirs, défendre la liberté syndicale et promouvoir l'unité d'action commune de ses membres, favoriser l'esprit de solidarité et d'entraide au sein de ses membres, valoriser les activités professionnelles du personnel des cabinets d'avocats du Togo, renforcer les capacités intellectuelles et professionnelles de ses membres.

"Nous éprouvons des difficultés de déplacement, surtout de caisse. Normalement quand une entreprise vous recrute, elle



Dossou Sevi, Secrétaire général du SYPCAT

doit prendre sur elle de vous inscrire à la CNSS. Ce n'est pas le cas. Nos patrons défendent les droits des employés d'autres corps et remettent en cause la souffrance que font subir les employeurs à leurs employés alors qu'ils font la même chose avec nous, et nous maintiennent dans une situation précaire. Ce

syndicat viendra nous aider à trouver des solutions à ces problèmes que nous ne pouvons pas régler individuellement", a laissé entendre le nouveau secrétaire général élu, Dossou Sevi.

"Le bureau a une lourde tâche celle de protéger les intérêts des membres du syndicat. Il défendra ses membres devant l'ordre des avocats et les employeurs pour leur faire reconnaître le droit des employés des cabinets des avocats. Ce travail commence à partir de maintenant", a précisé Thierry Adjanohoun, commissaire à la recherche éducation ouvrière, à la formation syndicale et du genre.

Au terme des travaux du congrès constitutif, le nouveau bureau exécutif ainsi élu se présente comme suit :

1-Secrétaire général : Dossou Sevi

2-Secrétaire général adjoint chargé de l'administration : Dogbe Ayélé

3-Trésorier général : Galessodzi Jacques

4-Trésorier général adjoint : Koutoumna Marceline

5-Commissaire à l'organisation et à la communication : Talem Carlos

6-Commissaire à la recherche, l'éducation ouvrière, la formation syndicale et du genre : Thierry Adjanohoun

7-1er Conseiller : Ebleou Biao

8-2ème Conseiller : Polorigni Célestin

9-3ème Conseiller : Adomaya Pascal

Par ailleurs, trois commissaires aux comptes ont été élus. Il s'agit de : Sade Koffi, Napo Eva, et Afantchao Brice.

Narcisse Prince Agbodjan

INSALUBRITE GRANDISSANTE A AKODESSEWA- KPOTA :

Les autorités compétentes interpellées

La mauvaise gestion des déchets solides est l'une des causes principales de pollution dans de nombreuses villes, particulièrement dans les pays en voie de développement. À Lomé au Togo dans la commune du Golfe 1, les populations du quartier Akodésséwa-Kpota sont victimes d'une insalubrité criarde due à un dépotoir sauvage derrière le parc de la société GER. Impossible de respirer de l'air pur. Des milliers de mouches font des allées et retours à longueur de journée, rendant la vie difficile aux riverains de cette zone.

En moyenne, un Togolais produit à Lomé 0,45 kg de déchets par jour soit une production annuelle de 305 340 tonnes dans le Grand Lomé. Ainsi se pose un problème d'accumulation des ordures ménagères avec la création des dépotoirs spontanés et sauvages causant une problématique de gestion des déchets.

À Akodésséwa-Kpota, un quartier de la capitale Lomé, dans les encablures du parc de la société GER, il s'est installé un dépotoir sauvage, une véritable décharge à ciel



Un dépotoir sauvage à Akodésséwa

ouvert à proximité des riverains qui font les frais de la mauvaise gestion des ordures ménagères. Une situation désastreuse que vivent ces derniers au quotidien.

Kodjo, un riverain de la zone, témoigne. " A la maison chez moi en face de ce dépotoir, impossible de se coucher dehors dans la journée même dans les chambres ; les cordes à

sécher les linges sont recouvertes de mouches dès le lever du jour. Moi par exemple en faisant la lessive, je me pose déjà cette question : où vais-je sécher les linges? Parfois il faut essuyer la corde plusieurs fois avant de sécher les linges mais les mouches sont toujours présentes et s'y posent ce qui m'oblige à étendre les linges sur le mur ", s'est-il plaint avant de rappeler que " en plein jour comme nuitamment, les riverains viennent déféquer et jeter des ordures sur les quelques tombeaux se situant à l'endroit. Après la pluie, il devient difficile de respirer de l'air pur puisque l'eau pluviale se stagne pour plusieurs semaines. Tous les jours, à peine 18h, quelques jeunes viennent fumer du cannabis où un jeune vendeur de friperie est le fournisseur. Voilà à peu près la situation ".

Suite à la page 7

COVID-19 :

Quelle stratégie de vaccination au Togo ?

Avec 81 décès, et 789 cas, actifs et près de 5 900 cas de contaminations, le Togo se hisse également dans la course au vaccin contre la Covid-19. Pour ce faire, le ministère de la santé a annoncé de prochaines vaccinations avec à l'af-fût, un plan d'opération. Une première phase des vaccinations s'annonce avec le vaccin AstraZeneca dernièrement homologué par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



La première phase de la vaccination se fera avec le vaccin AstraZeneca, et aura lieu dans les semaines à venir", a annoncé le Professeur Moustafa Mijiyawa dans une note adressée aux responsables régionaux et préfectoraux, priés de lancer le dénombrement des premières cibles de la campagne. Ces cibles sont identifiées comme le personnel de santé sur toute l'étendue du territoire, ensuite les populations à haut risque (personnes âgées de 50 à 64 ans, personnes de moins de 50 ans ayant des affections chroniques et facteurs de risques, et les détenus, déplacés ou réfugiés) dans la région du Grand Lomé.

Le vaccin AstraZeneca est autorisé sur le marché Européen le 29 janvier 2021, et administré en France depuis le 6 février.

Ce vaccin utilise un adénovirus responsable de rhumes chez le chimpanzé pour déclencher une réponse immunitaire face à la Covid-19. AstraZeneca a démontré une efficacité d'environ 60% dans les essais cliniques.

Effets secondaires

Toujours dans la dynamique d'une vaccination transparente, le gouvernement par le ministre en charge de la santé a fait une communication sur les effets secondaires du vaccin déjà acquis. Indéniablement,

toute vaccination entraîne généralement des effets. " A ce jour, les effets indésirables observés avec les vaccins anti-covid-19 ne sont pas différents des effets habituellement observés avec les autres vaccins classiques ", a précisé le ministre dans une note officielle.

Sur la liste des effets attendus, le conseil scientifique précise qu'après vaccination, il y aura des manifestations locales au point d'injection, notamment des douleurs modérées, rougeur

démangeaisons passagères et gonflements. Il y aura aussi des manifestations générales, dont la fièvre passagère (1 personne sur 10), sensation de fatigue (1 personne sur 2), céphalées (2 personnes sur 5), frissons, douleurs articulaires et musculaires (1 personne sur 5), diarrhées (1 personne sur 12).

En ce qui concerne les effets inattendus, on note des allergies sévères qui peuvent être observées chez 1 personne sur 100 000.

Sputnik V
Le Togo recourt également à d'autres vaccins homologués comme le SputnikV développé par la Russie. Selon l'OMS, Le vaccin Sputnik V serait efficace à 91,6 % contre la covid-19.

Alors que le ministre togolais en charge des Affaires Etrangères séjourne en Russie, la diplomatie soviétique a annoncé avoir reçu une demande officielle du Togo pour un approvisionnement en vaccins contre la Covid-19. " Nos collègues du Togo nous ont contactés avec une demande officielle de coopération pour l'expédition de ce vaccin. Nous devons prendre des mesures, effectuer certaines procédures légales et, dès que cela sera achevé, nous serons prêts à examiner les étapes pratiques... Dès que SputnikV recevra son homologation au Togo, nous serons en mesure d'effectuer l'envoi ", a révélé Sergueï Lavrov, chef de la diplomatie russe.

Pour l'instant, aucune précision n'a fuité sur le coût de ce vaccin, ni les modalités d'expédition de ce deuxième vaccin auquel souscrit le Togo.

AL

FISCALITE :

L'OTR réduit de 93% la taxe professionnelle unique

Toujours préoccupé par le désir d'alléger les charges des entrepreneurs face aux lourdes conséquences de la pandémie de la Covid-19, les premières autorités par le biais de l'Office togolais des recettes (OTR) ne cessent de prendre des mesures allant dans le sens de l'apaisement. C'est ainsi qu'il a été décidé une réduction de la taxe professionnelle unique (TPU). Une façon pour l'OTR de soulager les artisans et micro entrepreneurs.

Cette décision entre dans le cadre des mesures contenues dans la loi des finances exercice 2021 ayant pour objectif d'aider les entreprises sous le régime déclaratif à avoir une bouffée d'oxygène.

Auparavant, de 300.000 F CFA jusqu'en 2020, le nouveau montant de la TPU s'élève à 20.000 F CFA, soit 93 % de réduction selon les données de la loi des finances exercice 2021.

La taxe professionnelle



unique (TPU) est un impôt synthétique qui libère celui qui le paie de la taxe sur les valeurs ajoutées (TVA) et l'impôt sur les

revenus des personnes physiques (IRPP) dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 60.000.000 FCFA quelle

que soit la nature de l'activité.

Payée auprès de l'Office Togolais des Recettes (OTR), la TPU est due par les artisans et les microentreprises du secteur informel et se calcule sur une base forfaitairement déterminée et calculée sur le chiffre d'affaire estimé par l'administration fiscale. Cette taxe les libère du paiement de la taxe sur les valeurs ajoutées (TVA) et de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP). Au Togo, la TPU est payable par les personnes physiques dont le chiffre d'affaire est inférieur ou égale à 60 millions FCFA.

C.D.

TERRORISME ET RELANCE POST-COVID :

Le Togo entre deux feux

Après plus d'une longue année de crise sanitaire ayant plongée les économies mondiales dans le désarroi, un autre fléau ressurgit, le terrorisme. En Afrique de l'Ouest, le niveau d'alerte sécuritaire est inquiétant et les gouvernements se préparent pour parer à tous les dangers. Le Togo récemment encensé dans un rapport international pour sa gestion exemplaire de la Covid-19, met également en place un dispositif sécuritaire et peaufine des stratégies pour garder le pays en paix. Entre crise sanitaire et menace sécuritaire, les autorités togolaises comptent tirer leur épingle du jeu dans un contexte régional particulièrement hostile.

La région septentrionale du Togo semble être la porte d'entrée cible des mouvements terroristes sévissant déjà dans les pays du sahel dont le Burkina-Faso, pays frontalier du Togo au Nord. Plusieurs alertes ont déjà conduit à l'arrestation de quelques éléments dans les zones frontalières septentrionales du Togo. Selon le chef de l'Etat Togolais Faure Essozimna Gnassingbé, "les terroristes n'ont jamais caché à personne, leur objectif et leur ambition d'infiltrer les pays côtiers". Mais les incursions terroristes n'ont jusque-là pas rencontré de succès grâce aux dispositifs sécuritaires en place. Récemment, le Togo a mis en place la base d'o-



Le Chef de l'Etat passant en revue les Officiers supérieurs

pérations de Koundjoare dans le canton de Namoudjoga dans la région des Savanes.

Parti galvaniser les forces spéciales dédiées à la lutte anti-terrorisme sur cette base militaire, Faure Essozimna Gnassingbé a salué et encouragé les éléments des Forces armées togolaises (FAT) déployés

dans cette zone sensible, et en première ligne dans la riposte contre la menace terroriste. La grande réforme de l'armée, qui a été lancée et intensifiée récemment avec l'adoption de la loi de programmation militaire, sera accélérée, afin de doter les Forces Armées Togolaise (FAT) de plus de moyens, a rassuré le

chef des armées.

Dans le cadre de ces réformes, le chef de l'Etat a invité les FAT à garder une bonne relation avec les populations dont le soutien reste un élément clé pour réussir la lutte anti-terrorisme: " Pour avoir le soutien de ces populations, il faut donc avoir de bonnes relations ; ça, je compte sur vous et vos chefs m'ont rassuré ", a lancé le président de la République.

La lutte contre les inégalités sociales compte

" Le terrorisme n'est pas seulement une affaire militaire ; il y a aussi la lutte contre la pauvreté et ça, c'est l'affaire du gouvernement ", avait relevé Faure Gnassingbé dans son passage à Koundjoare. Il était capital que le chef de l'Etat de reconnaître que la pauvreté, incarnation des inégalités sociales et de l'inégale répartition des revenus font l'objet de certaines frustrations inhérentes à la percée des mouvements djihadistes.

Si les gouvernants en prennent davantage conscience, il est souhaité de leur part une vraie politique d'inclusion et distribution équilibrée des ressources du pays, au-delà des travaux d'infrastructu-

res existentielles comme l'éducation et l'accès de tous à l'eau potable et l'électricité.

Dans la sous-région, le Niger, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire ont connu des attentats terroristes désastreux. Alors que le Togo et certains pays côtiers contemplaient le mal de loin ; l'alerte est donnée puisque les outils de veille des experts révèlent de sérieuses menaces à l'horizon. Terrorisme et crise sanitaire composent un ouragan redoutable à éviter à tous les coups, et la minutie avec laquelle la situation est gérée au niveau de l'Etat donne beaucoup d'assurance aux populations dont les efforts de coopération sont sollicités de part et d'autre.

Classé parmi les meilleurs pays à savoir gérer la riposte au Covid-19, le Togo a également le mérite de disposer d'une force militaire expérimentée et bien rodée à travers des opérations de maintien de la paix dans la sous-région.

Cependant, il faut noter que la technologie est un facteur incontournable dans la gestion du terrorisme : drones, technologie de surveillance, matériel de patrouille et armement de pointe pour des combats en zones urbaines sans dommages civils, technologie de désamorçage et neutralisation d'explosifs etc., ont fait leurs preuves face aux terroristes ailleurs.

Vivement que les Forces armées togolaises en soient suffisamment équipées si ce n'est déjà le cas.

Noël A.



Une vue de l'assistance lors des échanges

JUSTICE :

Avocats, défenseurs des autres....bourreaux de leurs employés !

Ils sont les plus proches collaborateurs des avocats, arpentent les murs des tribunaux et fréquentent les auxiliaires de justice. Présents au four et au moulin, personnes à tout faire des avocats, leur personnel avec en toile de fond les clerks ne sont pas mieux lotis comme on pouvait le penser eu égard au train de vie princier de leurs employeurs. Et oui, il ne fait pas beau d'être employé dans un cabinet d'avocat au Togo. Incursion dans ce monde ou galère, pauvreté et misère ambiante ont élu domicile sous le regard malveillant de ces avocats bourreaux de leur personnel.

"Après avoir été clerc d'un avocat renommé de la capitale togolaise pendant 33 ans (1987), Patrick (nom d'emprunt) est décédé courant 2020 sans aucun contrat de travail, sans être déclaré à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), ni même un salaire décent. Il vivait dans une pièce durant tout ce temps et tombait régulièrement malade. Mais le patron n'a daigné lui venir en aide....jusqu'à ce qu'il ne décède dans le dénuement total". Ce témoignage glacial d'un clerc sur la vie d'un de ses confrères résume à suffisance le quotidien et la situation que traverse chaque jour que Dieu fait, les employés des cabinets d'avocats au

Togo.

A l'exception de quelques rares "Société Civile et Professionnelle" (SCP) d'avocat, où le traitement salarial est acceptable pour les employés, le personnel des autres cabinets d'avocats tirent le diable par la queue.

Nantis d'une licence, d'une maîtrise classique ou au mieux d'un master, ces collaborateurs d'avocats intègrent les cabinets comme stagiaire. La période de stage révolu, l'employeur garde silence et continue d'utiliser son "stagiaire" tant que celui-ci ne se décide pas à partir exacerbé par le travail et faute d'emploi meilleur. Alors, commence le calvaire des clerks et une exploitation à outrance par

leurs patrons.

Pendant tout le temps que dure cette exploitation digne d'un esclavage des temps modernes, aucun contrat de travail n'est signé à l'employé, si ce n'est que des subides qui lui sont versées main à main dans une enveloppe. Après plusieurs années de travail, la paye demeure toujours la même avec la billetterie comme système de paiement. Comment comprendre que le salaire de ces employés n'est nullement domicilié dans une banque afin de permettre à ces derniers de contracter des prêts. Et comme un malheur ne vient jamais seul, sans contrat de travail, pas de déclaration à la CNSS. En

clair, l'après cabinet n'est pas assuré pour l'employé et à son décès, rien n'est versé à sa famille.

D'autres conditions de travail exécrables viennent grossir le lot du quotidien comme l'inexistence d'assurance malgré les risques de circulation que rencontrent ces employés dans l'exercice de leur profession, car faisant les navettes du cabinet vers les cours des tribunaux et vers les clients. Le plus narcissique est qu'aucun moyen de déplacement n'est offert à ces derniers qui mettent leurs engins personnels pour les courses de leurs bourreaux de patrons qui ne daignent même pas offrir du carburant pour les courses qu'il exige

de son employé. C'est donc à croire que les employés de ces cabinets d'avocats sont des bêtes de somme pour leurs employeurs qui se donnent à cœur joie dans cette exploitation abusive, malgré l'opulence dans laquelle ils se prélassent et ceci au vu et au su du bâtonnier des avocats et des autres acteurs du corps judiciaire tous muets dans un silence assourdissant.

La question qui taraude l'esprit de tout observateur avisé est celle de savoir comment des hommes de droit, censés être du côté de la veuve et l'orphelin afin de donner l'exemple irréfutable d'une justice sociale et équitable pour tous, prompt à défendre les personnes en situations, peinent à offrir des conditions de vie acceptables à leurs plus proches collaborateurs ? Pourquoi tant d'insensibilité, de cynisme et narcissisme à l'endroit des personnes qui par leur dévouement donnent vie à la vision de leurs cabinets d'avocat ? Autant de questions qui n'ont pas trouvé réponses et qui ont obligé l'ensemble du personnel des cabinets d'avocats à s'unir pour créer le 13 février dernier, le Syndicat National du Personnel des Cabinets d'Avocats du Togo (SYPCAT) afin d'en finir une fois pour toute avec cette plaie qui ronge la profession. C'est donc dire que les employés des cabinets d'avocats veulent prendre leur destin en main et que rien ne sera plus comme avant. Nous l'espérons pour cette noble profession d'avocat qui ne doit pas être ternie par des situations indésirables comme celle de leurs employés.

Jean Legrand



PRINCIPALES MESURES FISCALES ET DOUANIERES LOI DE FINANCES EXERCICE 2021

#CQFS

Le plancher de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) du régime déclaratif passe de
~~300 000 FCFA~~ à **20 000 FCFA.**

Office Togolais des Recettes - OTR

8201

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

PRIX POUR LA PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES TERRES :

Le Togolais Badabate Diwediga lauréat

Badabate Diwediga, scientifique togolais spécialisé dans l'environnement, et dans les techniques de conservation durable des terres et de bonnes pratiques agricoles, en enseignant aux agriculteurs des méthodes efficaces pour lutter contre la dégradation des sols, s'est vu décerner le prix de l'environnement 2020 TWAS-Samira Omar Innovation for Sustainability pour ses recherches sur la relation entre le climat, les écosystèmes et les moyens de subsistance

Le prix célèbre la promotion de la gestion durable des terres en vue de l'innovation agricole, de la transformation rurale et de l'atténuation du changement climatique en Afrique.

Animé par une passion pour la nature qu'il nourrit depuis ses années d'école, l'environnementaliste Togolais a approfondi ses connaissances sur les écosystèmes et leur fonction ainsi que sur la conservation des terres, en partant du constat que l'épuisement des forêts et la surexploitation des terres au profit de l'agriculture augmentent la pauvreté rurale et

endommagent l'environnement. Il est devenu un expert en matière de conservation des sols et un consultant renommé, actif dans l'encadrement des agriculteurs et la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques agricoles.

"Lorsque j'ai vu les critères d'éligibilité du prix Samira Omar de la TWAS, j'ai pensé que je pourrais participer, mais je n'ai probablement jamais pensé que je pourrais être le gagnant", a déclaré M. Diwediga. "Ce prix va avoir un impact énorme sur ma carrière : il me donne plus de visibilité en m'offrant des possibilités de

développer davantage les collaborations internationales. C'est aussi un encouragement à travailler plus dur pour obtenir plus de résultats".

Badabate Diwediga est actuellement maître-assistant à l'université de Lomé, au Togo, dans le laboratoire de botanique et d'écologie végétale. Il a obtenu son doctorat sur le changement climatique et l'utilisation des terres en 2016, dans le cadre d'un programme dirigé par l'Allemagne et intitulé "centre de service scientifique ouest-africain sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres" (WASCAL), qui a été mené à l'Université Kwame Nkrumah de science et de technologie, au Ghana.

Avec le soutien de son mentor et superviseur Quang Bao Le, il a ensuite entamé une collaboration avec le Centre international pour la recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) afin de participer à des projets africains et asiatiques sur la gestion durable des terres. "J'ai toujours été fasciné par la nature et je voulais savoir ce qu'est la nature", se souvient-il en pensant à ses premières années de carrière.

"Lorsque j'ai réalisé à quel point l'épuisement des ressources forestières est dû à des pratiques agricoles agressives et à la récolte de bois pour la production de charbon de bois, j'ai décidé que je devais développer - et enseigner - une vision plus globale pour expliquer les conséquences de telles pratiques sur les capacités



Badabate Diwediga

des sols et les écosystèmes et pour introduire une nouvelle vision".

Son modèle d'étude de cas était le bassin du fleuve Mo, une sous-unité du bassin de la Volta au centre du Togo, où il a appliqué une approche à quatre niveaux.

Tout d'abord, il a pris des notes sur la croissance et les pertes de végétation de 1972 à 2014. Ensuite, il a analysé la structure de la végétation en dressant un inventaire des espèces forestières, afin de comprendre l'étendue de l'impact humain sur la végétation du bassin. Troisièmement, il a quantifié la teneur en carbone et en azote du sol de la couche supérieure (jusqu'à 10 cm), afin d'obtenir des indications sur la résilience du sol, c'est-à-dire la réaction du sol à l'impact des hommes.

"La modélisation a remplacé les méthodes traditionnelles de surveillance des sols, qui prenaient beaucoup de temps, en ce qui concerne les perspectives à long terme", a expliqué M. Diwediga. "Et la modélisation de l'érosion des sols est efficace pour simuler l'étendue et l'intensité de l'érosion des sols, en identifiant les modèles spatiaux des sources de sédiments et des sites de dépôt".

Dans un quatrième temps, il a appliqué le modèle dit RUSLE (Revised Universal Soil Loss Equation) pour anticiper les interventions possibles à proposer non seule-

ment aux communautés locales mais aussi à d'autres communautés rurales du Togo.

Il a étendu les applications de ses travaux de recherche à la Tunisie et au nord du Nigéria, où il a récemment contribué à des projets en collaboration avec le ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural du Nigéria (ICARDA).

"Les suggestions comprennent des méthodes simples mais efficaces pour lutter contre la dégradation des sols, telles que la plantation d'arbres sur les pentes des rivières, l'évitement des cultures sur les berges des rivières, la construction de remblais en pierre pour contenir le dépôt de sédiments", a-t-il observé, en soulignant comment ces pratiques - si elles sont bien adoptées - peuvent aider à lutter contre la pauvreté rurale.

Grâce à une collaboration avec le service de gestion des écosystèmes par les technologies de l'information de l'Université des sciences et des technologies de Zurich en Suisse et l'Association "Etoile Verte" au Togo, Badabate Diwediga fait partie d'une équipe de recherche qui mène une étude pionnière sur l'adoption de bonnes pratiques pour assurer un avenir à l'agriculture de conservation au Togo.

Avec TWAS, la voix de la science dans le Sud et vert-togo.com.

Avec TWAS, la voix de la science dans le Sud et vert-togo.com



Les tarifs de la Taxe sur les Véhicules à moteur (TVM)

MOTOCYCLETTES	
Cylindrée	Tarif (CFA)
Motos de plus de 125 cm ³	15 000 francs
Motos à trois (03) roues	40 000 francs
VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE PERSONNES	
Puissance fiscale	Tarif (CFA) / an
Moins de 5 CV	5 000 francs
5 à 7 CV	10 000 francs
8 à 11 CV	15 000 francs
12 à 15 CV	30 000 francs
Camionnettes	20 000 francs
Autocars	30 000 francs
Autobus	30 000 francs
VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET AUTRES	
Catégories	Tarif (CFA) / an
Camions de 3 à 6 tonnes	35 000 francs
Camions de 7 à 9 tonnes	40 000 francs
Camions de 10 à 12 tonnes	50 000 francs
Camions de plus de 12 tonnes	65 000 francs
Semi-remorque	35 000 francs
Tracteurs	35 000 francs

Les tarifs ci-dessus sont réduits de 50% pour les redevables de la TPU des transporteurs routiers.

La TVM est payable dans tous les centres des impôts sur toute l'étendue du territoire national et au guichet de l'OTR à la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires (DTRF).

La Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala, première femme directrice générale de l'OMC

Économiste chevronnée, Ngozi Okonjo-Iweala, 66 ans, nommée, lundi, directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est une des femmes les plus puissantes du Nigeria. En plus d'être la première femme à la tête de l'institution, elle en sera aussi la première dirigeante originaire d'Afrique.

La Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala a été nommée, lundi 15 février, première femme et première Africaine à la tête de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans l'espoir de mettre fin à des années de blocage de l'institution.

"Les membres de l'OMC viennent d'accepter de nommer la Dr Ngozi Okonjo-Iweala comme prochain directeur général de l'OMC. La décision a été prise par consensus lors d'une réunion spéciale du Conseil général de l'organisation aujourd'hui", a

annoncé l'OMC, une quinzaine de minutes après l'ouverture de la réunion.

"La Dr Okonjo-Iweala deviendra la première femme et la première Africaine à la tête de l'OMC. Elle prendra ses fonctions le 1er mars et son mandat, renouvelable, expirera le 31 août 2025", a souligné le gendarme du commerce mondial dans un bref message.

"Soutien appuyé" de l'administration Biden

Après sa nomination, Ngozi Okonjo-Iweala a pris la parole, virtuellement en raison du Covid-

19, devant les représentants des pays, lors d'une réunion fermée, a indiqué à l'AFP un diplomate européen. Elle s'est ensuite exprimée devant les médias.

"C'est à la fois excitant et intimidant parce que je prends les rênes de l'OMC à un moment de grandes incertitudes et de défis", a-t-elle déclaré. "À l'heure actuelle, l'OMC est confrontée à de nombreux défis et il est clair pour moi que des réformes profondes et de grande envergure sont nécessaires. On ne peut pas continuer comme



La Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala

avant", a-t-elle martelé.

Elle a dressé une longue liste de tâches, assurant que ses trois principales priorités au cours des prochains 100 jours seront dans trois domaines : la réponse à la pandémie et à celles à venir, les subventions à la pêche et régler les défaillances du bras juridique de l'OMC.

Sa nomination à la tête

de l'OMC - institution quasi paralysée qui n'arrive plus à remplir sa mission - était attendue, après le retrait de la course le 5 février de sa seule autre rivale, la ministre sud-coréenne du Commerce, Yoo Myung-hee.

Cette dernière avait pris sa décision, après avoir consulté les États-Unis qui, sous Donald Trump, étaient son principal soutien.

Après plusieurs mois de paralysie, l'administration Biden a préféré lever le principal obstacle à la nomination de Ngozi Okonjo-Iweala à la tête de l'OMC, en apportant "son soutien appuyé" à la candidature de la Nigériane.

Le processus de désignation d'un successeur au Brésilien Roberto Azevedo, parti un an avant la fin de son mandat pour raisons familiales, était dans l'impasse depuis l'automne.

INSALUBRITE GRANDISSANTE A AKODESSEWA-KPOTA :

Les autorités compétentes interpellées

Suite de la page 2

Interrogé sur la situation dans cette zone et sur les impacts sanitaires et environnementaux de la décharge qui reste difficile à évaluer avec précision, l'expert en gestion des déchets, Gado Bemah, Directeur exécutif de l'ONG Science et Technologie Africaine pour un Développement Durable (STADD) indique que la zone Akodéssewa Kpota est confrontée à un problème d'aménagement du territoire et qui doit être résolu par l'État.

" Cette zone est un tronçon ou diverses activités se développent avec diverses ethnies et cela agit énormément sur l'assainissement posant ainsi d'énormes problèmes d'insalubrité. Une zone qui souffre de la pression économique développée est facilement impactée par une mauvaise gestion des

déchets. On note également le manque d'infrastructures d'assainissement dans cette zone. ", indique-t-il.

Sur l'interpellation des communes et des comités de développements de quartier (CDQ) à s'impliquer davantage dans la résolution de cet enjeu environnemental, M. Bemah indique que ce problème n'est pas du ressort ni des communes ni des CDQ.

" C'est une responsabilité qui relève de la compétence de l'Etat au-delà même des compétences des communes, il faut construire des caniveaux, il faut aménager les voies, il faut prévoir une collecte des déchets. Il faut mettre en place des services d'assainissement.

Ce n'est qu'après la mise en place de ces services que les communes en collaboration avec les Comités de

Développement de Quartier (CDQ) peuvent être chargées d'assurer la gestion. Il va falloir également accompagner progressivement les ménages a disposé des sanitaires en réduisant la défécation à l'air libre. ", conseille-t-il.

Pour mettre fin à la défécation à l'air libre, les communes devraient mettre en place des normes pour que chaque habitation puisse disposer des toilettes et multiplier aussi des toilettes publiques afin de permettre à ceux qui n'en ont pas de pouvoir faire leurs besoins tout en respectant les conditions d'hygiène et environnementale.

Il faut noter que selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) environ un quart des maladies affectant l'humanité sont attribuables à l'exposition prolongée à la pollution environnementale avec en première ligne les enfants,

plus vulnérables que des adultes.

Parmi les enfants âgés moins de cinq ans, les maladies liées aux facteurs environnementaux sont responsables de plus de 4,7 millions de décès annuellement.

Dans les pays en voie de développement, 25% des décès sont liés aux facteurs environnementaux comparés à 17% des décès dans les pays développés.

Vert-togo.com

vert-togo.com



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

INFO

CORONAVIRUS

Pour toute information contactez le numéro vert



111

Appel Gratuit 24h/24 7 jours sur 7



Les nouveaux actes fiscaux

Validité d'un (01) an

Validité de trois (03) mois



OTR
ORGANUL TEREN DE
REGISTRARE

TEREN DE REGISTRARE
Județul Iași, Municipiul Iași
Strada Ștefan cel Mare nr. 10

REPUBLICA MOLDOVA
- țara noastră -

QUITUS FISCAL

NR. 107/2019

NR. 107/2019

NR. 107/2019

ACTIVITATE ECONOMICĂ

La felenumirea, din legile societate aresta que:

CONTINUTUL

1. Numele societății 2. Adresa societății 3. Codul fiscal 4. Activitatea economică 5. Data înregistrării 6. Durata de valabilitate	7. Numele societății 8. Adresa societății 9. Codul fiscal 10. Activitatea economică 11. Data înregistrării 12. Durata de valabilitate	13. Numele societății 14. Adresa societății 15. Codul fiscal 16. Activitatea economică 17. Data înregistrării 18. Durata de valabilitate
--	---	--

Pentru a fi valabil, acest document trebuie să fie însoțit de toate documentele necesare.

Se poate obține la adresa de contact a Registrului de Statistică și de Informații.

Procedura este în conformitate cu Art. 107 din Legea nr. 107/2019.

Valabil până la 31.12.2019



107/2019

COMPTES RENDUS
COMPTES RENDUS
COMPTES RENDUS

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Togo - République Togolaise

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

COMMUNE DE LOMÉ

COMMUNE DE LOMÉ

N° 123456789

ACTES FISCALIS ET ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE LOMÉ

COMMUNE

La Commune de Lomé certifie que :

CONTRIBUABLE

NOM ET PRÉNOM : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**
NOM DE FAMILLE : **ABOU ABDOU**

ADRESSE

NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**
NOM : **ABOU ABDOU**

En ce sens, l'Administration Fiscale ne verse pas de amendes, intérêts et autres taxes et contributions.
Cette attestation est délivrée, sous réserve du droit de contrôle et de reprise de l'Administration
Fiscale prévue à l'article 261 du Livre des Procédures Fiscales.

Fait à Lomé, le 10/05/2012

SEUL LE COMMUNAL DE CE DOCUMENT EST VALABLE

Service des Recettes et des Impôts
N° 123456789
Togo - République Togolaise

Service des Recettes et des Impôts
N° 123456789
Togo - République Togolaise

Service des Recettes et des Impôts
N° 123456789
Togo - République Togolaise

Les conditions d'obtention des nouveaux actes fiscaux

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité.

QUITUS FISCAL

Sur la période d'au moins un an :

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une mise en demeure ;
- n'avoir jamais subi la retenue spéciale BIC de 15% appliquée sur la valeur en douane

des marchandises importées par des contribuables inactifs ;

- n'avoir pas fait l'objet de rappels d'impôts supérieurs à 15% des impôts émis et/ou déclarés spontanément lors d'un contrôle fiscal ;
- n'avoir jamais posé un acte ou eu un agissement de nature à faire obstacle aux différentes procédures fiscales ;
- n'avoir pas subi une procédure de contentieux douanier concluante.